

PROCES VERBAL

Concours : PLPA2 et 4^{ème} catégorie interne et externe.
Section : **SCIENCES ET TECHNIQUES AGRONOMIQUES-**
Option B : **PRODUCTIONS VEGETALES**
Session 2009

ADMISSIBILITE

Une grande hétérogénéité est observée dans les résultats obtenus à cette épreuve. Les notes obtenues s'échelonnent de 02 à 13 sur 20.

Dans l'ensemble, les prestations des candidats se situent à un niveau décevant, tant sur le fond que sur la forme (moyenne du concours externe : 8.04; moyenne du concours interne : 8.57).

Sur le fond,

Le jury a apprécié les exposés structurés et synthétiques, abordant les différents aspects du sujet à partir de situations concrètes ou d'exemples précis choisis dans le domaine végétal. Il a également valorisé les candidats ayant su développer une réflexion personnelle et valoriser des connaissances agronomiques solides et précises à différentes échelles de temps et d'espace.

De nombreux candidats n'ont pas fourni de définition claire des objets étudiés : il n'y a pas a priori et dans l'absolu un rôle bénéfique d'un point de vue environnemental ou agronomique de la prairie mais des rôles différents qui varient selon les caractéristiques des prairies étudiées dans le cadre d'un système de culture clairement identifié.

Les différentes questions sont en général abordées mais de nombreux exposés apparaissent déséquilibrés : trop de temps a été consacré à la première question, de manière souvent descriptive, au détriment des deux questions suivantes.

Le jury a sanctionné les exposés hors sujet, les lieux communs ou les énumérations d'éléments non justifiés (par exemples pour les effets environnementaux des prairies) et les argumentaires trop superficiels. Certains candidats mobilisent trop peu de connaissances scientifiques et techniques pour construire leur argumentation, et en restent, par conséquent, à des généralités sans pondération liée au contexte. L'approche systémique reste très insuffisante dans de nombreuses copies.

Sur la forme

On relève une grande variabilité des présentations. Si certaines copies sont très agréables à lire, dans un grand nombre, la présentation, l'expression ou l'orthographe laissent beaucoup à désirer, ce qui est particulièrement regrettable pour de futurs enseignants.

Les idées ne sont pas toujours structurées. L'introduction, la conclusion et les liaisons entre les différentes parties font souvent défaut

Concours : PLPA2 et 4^{ième} catégorie interne et externe.
Section S.T.A.
Option B : Productions végétales
Session 2009

Procès Verbal pédagogique - Epreuves d'admission

Le jury insiste sur le fait que ces épreuves d'admission impliquent, de la part des candidats, un travail de préparation significatif ainsi qu'un minimum de projection dans le métier visé.

Epreuve orale n°1 à caractère scientifique et technique :

Cette épreuve comprend un exposé oral de vingt minutes sur un sujet tiré au sort (chaque candidat a choisi le sujet traité parmi deux tirés au sort, préparé en une heure et suivi d'un débat avec le jury d'une durée de 25 minutes. L'organisation de cette épreuve ne pose pas de problèmes particuliers.

L'objectif est prioritairement de tester l'étendue et la mobilisation des connaissances scientifiques et techniques des candidats.

Les notes s'échelonnent de 6 à 15 pour le concours externe et de 4 à 17 pour le concours interne.

En plus de la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques, le jury a valorisé les candidats qui ont fait preuve d'une bonne écoute lors du débat, de dynamisme, de rigueur et de clarté lors de l'exposé et d'une bonne réflexion par rapport à la question posée. Le jury a aussi apprécié les candidats qui ont été capables d'étayer leur argumentation par des exemples précis et pertinents.

Le jury a pénalisé les prestations révélant des lacunes en matière de maîtrise des bases scientifiques et techniques de la discipline et a regretté la fréquence relativement importante de telles prestations parmi les admissibles. Il est regrettable, par exemple, que d'assez nombreux candidats ne maîtrisent pas certains concepts clés de la discipline comme par exemple celui de « système de culture ».

Le jury a aussi sanctionné les prestations incomplètes, désordonnées ou monotones, le non respect du temps imparti pour l'exposé ainsi que le manque d'actualisation des connaissances.

Epreuve orale n°2 à caractère professionnel sur dossier :

Le candidat a préparé un dossier à partir duquel il réalise un exposé de 20 minutes sur un des deux thèmes choisis par le jury. Le dossier n'est pas évalué en tant que tel ; il est avant tout un support pour l'exposé et l'entretien.

Les notes obtenues par les candidats s'échelonnent de 5 à 17 pour les candidats externes et de 6 à 14 pour les candidats internes.

Si, dans l'ensemble, les attendus de cette épreuve ont été bien compris, le jury a particulièrement apprécié les dossiers basés sur une expérience réelle du candidat en lien avec un thème technique et valorisés ensuite d'un point de vue pédagogique. Certaines prestations, bien préparées se sont révélées brillantes.

Par opposition, le jury a déploré l'existence de présentations basées essentiellement sur des thématiques purement bibliographiques ou la présentation formelle de simples séquences pédagogiques.

Pour les internes, le jury a regretté que certaines prestations aient insuffisamment développé la valorisation pédagogique du thème et préféré les exposés s'attachant à démontrer l'intérêt du thème retenu pour l'enseignement, en donnant et en justifiant les grands axes de son exploitation pédagogique.

Pour les externes, le jury a apprécié les candidats qui ont fait l'effort de se projeter dans le métier d'enseignant et qui se sont attachés à démontrer l'intérêt du thème retenu pour l'enseignement.

D'une manière générale, le jury a apprécié les candidats qui ont su prendre du recul sur leurs pratiques et sur la discipline et qui ont fait preuve de bonnes capacités de communication par un exposé précis et concret, allant à l'essentiel.